

MUNICIPALITE DE GIVRINS

PREAVIS MUNICIPAL No 37/2013

Point 6) de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil communal, mercredi 11 décembre 2013, relatif à la **demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 25'000.00 pour la mise en place d'une zone 30km/h**

Responsable du dossier : Alain Blumenstein

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Ces dernières années, notre commune a vu une constante augmentation de la mobilité, en particulier du transport individuel motorisé (TIM). Les problèmes engendrés par cette évolution ont suscité plusieurs demandes en vue :

- d'améliorer la sécurité, notamment celle des enfants, et de manière générale la situation des piétons et des cyclistes,
- de valoriser la marche à pied et le vélo,
- d'encourager le recours à ces modes de locomotion.

Pour atteindre ces objectifs, la Municipalité a pris la décision de mettre en place une zone 30. La qualité et le cadre de vie des riverains s'en trouveraient également améliorés par une réduction sensible des nuisances sonores.

Un postulat a par ailleurs été déposé dans ce sens lors de la séance du Conseil communal du 25 mars 2013.

La Municipalité a rencontré à plusieurs reprises les collaborateurs du Service des routes en charge de la mise en œuvre des zones 30 dans le canton. Il s'avère que la législation en la matière est contraignante et ne permet pas de fantaisie, notamment pour tout ce qui touche à la signalisation et au marquage.

Des comptages ont été effectués au mois de septembre 2012. Ce processus a confirmé que la vitesse des véhicules dans notre village était très acceptable. Toutefois, la Municipalité, principalement pour les trois raisons citées précédemment, vous soumet ce préavis.

Description du projet

Le périmètre retenu pour l'étude nécessaire à la mise en place du projet se situe comme suit :



La mise en place de la zone 30 se concrétisera en priorité par le biais de mesures générales relevant du droit de la circulation routière. Elles comprennent la mise en évidence des entrées à l'intérieur du périmètre par un aménagement contrasté (panneaux totems avec marquages au sol) et le rétablissement systématique de la priorité de droite à chaque carrefour.

Conformément à l'Ordonnance sur les zones 30, la plupart des passages pour piétons seront supprimés. En effet, l'aménagement de passages n'est pas admis à l'intérieur des zones 30, excepté lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent, comme par exemple aux abords des écoles.

Au vu de cette remarque, seules les traversées subsisteront à la route de la Gare pour l'accès au collège des Grands-Records. Toujours selon cette même Ordonnance, la mise en place de panneaux « hameaux La Bellangère/commune de Givrins + 50km/h et Pont Trembley/commune de Givrins + 50 km/h » sont indissociables du projet de mise en place de la zone 30 au village.

Pour terminer, relevons que les mesures proposées se composent essentiellement d'éléments posés sur la chaussée ainsi que de marquages au sol qui permettront une certaine souplesse lors de la mise en service de cette zone et, le cas échéant, pourront sans problème être adaptées.

Coût des travaux

Fournitures et installation du début de zone 30		
Totems	CHF	15'000.00
Signalisation complémentaire	CHF	4'000.00
Marquage dans la zone 30	CHF	6'000.00
Total	CHF	25'000.00

Coût annuel d'entretien

Reprise de 110 m de route et totems	CHF	1'000.00
-------------------------------------	-----	----------

Il est à relever également que l'Ordonnance sur les zones 30 (OZ30) du 28 septembre 2001 précise dans son article 6 (section 3, contrôles des mesures réalisées) que :

« L'efficacité des mesures réalisées doit être vérifiée après une année au plus tard. Si les objectifs visés n'ont pas été atteints, il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires ».

Cela revient à dire qu'un nouvel investissement devrait être accordé à la Municipalité pour la pose d'obstacles supplémentaires qui permettraient d'atteindre l'objectif 30 km/h.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Givrins,

vu le préavis No 37/2013 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 25'000.00 pour la mise en place d'une zone 30,

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

ouï le rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide,

1. d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 25'000.00 pour la mise en place d'une zone 30 dans le centre du village,
2. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de CHF 25'000.00 par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions,
3. d'amortir ce montant sur une durée de 5 ans, à partir du budget 2014, à raison de CHF 5'000.00 par année.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 12 novembre 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Philippe Zuberbühler



La Secrétaire


Anne-Marie Dick

Annexe : 1 plan du projet

Commune de Givrins

Localisation : Route cantonale 21-IL-S et routes communales

PROJET

Signaux OSR :

- 2.59/17.2.59.2 "Début / fin de la zone à vitesse limitée à 30 km/h", accompagné du signal OSR 2.50 "interdiction de parker", hors des cases balisées.
- 2.30/17.2.30.1 "Début / fin de la vitesse maximale 50 km/h, limite générale"
- 4.29/4.30 "Début / fin de localité sur route secondaire"

Lausanne, le 30 octobre 2013

